

 03	POLYNESIE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, ET DE LA CULTURE DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS	Uturoa, le 03/06/2026 À l'attention des parents d'élèves,

INSCRIPTIONS AU Lycée professionnel Hiti-A-Tea pour la rentrée 2026.

Nous serons heureux de vous recevoir pour les inscriptions des classes de seconde Bac Pro et de 1^{ère} année de CAP selon le planning ci-dessous :

ELEVES DE RAIATEA	Mardi 30 juin- mercredi 01 juillet	7h30-12h00 / 13h00-16h00	Lycée professionnel Hiti-A-Tea
ELEVES DE HUAHINE	Mardi 30 juin	8h00-12h00 / 13h00-15h30	Collège de Huahine
ELEVES DE BORA BORA	Jeudi 02 juillet	8h00-12h00 / 13h00-16h30	Lycée IHI-TEA NO VAVAU de Bora
ELEVES DE TAHAA	Jeudi 02 juillet-Vendredi 03 juillet	7h30-12h00 /13h00-16h00	Lycée professionnel Hiti-A-Tea

Pour un gain de temps et d'efficacité, nous vous informons que :

- Le dossier est à rendre complet le jour de l'inscription avec toutes les pièces à joindre par un responsable légal. Votre enfant devra être également présent pour les essayages d'EPI (taille du gao, du short, des chaussures).
- Pour les élèves internes, afin de nous aider à assurer un meilleur accompagnement de votre enfant dans le cadre de sa scolarité, il est demandé aux familles de nous adresser les coordonnées d'un correspondant de RAIATEA, qui sera contacté en cas de besoin (problèmes de santé, urgences, exclusion temporaire pour non-respect du règlement intérieur). Assurez-vous, votre enfant affecté au lycée professionnel sera inscrit dans sa spécialité, mais nous vous demandons de nous fournir dans les meilleurs délais les coordonnées du correspondant pour servir l'intérêt de votre enfant. Le correspondant devra venir signer sa fiche d'engagement au lycée dès la rentrée scolaire.
- Les élèves de CAP et de Bac Pro sections industrielles devront être équipés de leur EPI (Equipement de protection individuelle : chaussures de sécurité, gao) et le porter pendant toute l'année scolaire en atelier et en stage. Les élèves sont entièrement responsables de leurs affaires. Les EPI sont à la charge des familles, ils sont commandés par le lycée et remis à chaque élève à la rentrée. Les familles devront par la suite régler le montant des EPI à la rentrée scolaire d'août 2026 et peuvent solliciter l'aide du fonds social lycéen.
- Pour la demande d'aide de Fonds Social, il est demandé aux familles de renseigner le dossier de demande, de venir avec un justificatif de revenus et le complément familial.
- L'Adhésion au FSE est de 2000 Fcp par élève, en liquide ou par chèque pour le financement des différents projets.

ATTENTION : La date limite d'inscription est fixée au 08 juillet 2026 à 12h pour les élèves affectés en liste principale. Dépassé cette date, les élèves perdent leur place.

Le proviseur

